

Fonds COVID Résistance pour les entreprises, micro-entreprises, commerçants, artisans et associations

La crise liée à la pandémie du COVID-19 a fragilisé les petites entreprises et les commerces affaiblis par la baisse ou l'arrêt de leur activité.

Face à cette situation exceptionnelle, le fonds COVID Résistance a été créé pour soutenir les associations et les petites et moyennes entreprises du territoire.

Financée par la Région, le Département, la Banque des territoires et la communauté de communes Vallons de Haute Bretagne Communauté, cette aide vise à maintenir la vitalité de notre territoire en accordant des prêts à taux

zéro aux associations et aux petites entreprises qui présentent un besoin de trésorerie, non couvert par financement bancaire, dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19.

L'aide accordée dans le cadre de ce fonds prend la forme d'un prêt à taux zéro d'une durée de 36 mois dont 18 de différé de remboursement, sans garantie.

Le montant du prêt est déterminé en fonction du besoin de trésorerie pour assurer les dépenses essentielles pour le maintien et la reprise de l'activité.

CONTACT

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter le site de la Commune : www.goven.fr ou celui de la Région : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/covid19-fonds-covid-resistance>.

Les services de Vallons de Haute Bretagne Communauté (contact : M. Coulombier, responsable du pôle économie-emploi, tél. 02 99 57 30 63) restent disponibles pour répondre à vos interrogations.



Transport scolaire BREIZHGO

Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh

à compter de la fin mai 2020

Simple & rapide

breizhgo.bzh



INSCRIPTION EN LIGNE AU TRANSPORT SCOLAIRE



Simple & rapide

Pourquoi s'inscrire en ligne ?

Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant, en vous connectant sur le site breizhgo.bzh à compter de la fin mai. Au-delà du **15 juillet 2020**, une majoration de 30 euros pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un mail vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.

L'inscription en ligne, c'est :

- un espace unique pour l'inscription de vos enfants
- accessible 7 jours/7 et 24h/24
- simple et rapide

En cas de réinscription, les informations concernant votre enfant sont préremplies. Il ne vous reste qu'à les vérifier et à les valider.

Comment réaliser votre inscription en ligne ?

1. Rendez-vous sur breizhgo.bzh, rubrique Transports scolaires.
2. Choisissez votre département de résidence puis cliquez sur le lien «Inscription en ligne».
3. Renseignez une adresse mail. Elle vous servira d'identifiant personnel et sera conservée d'une année sur l'autre.
4. Répondez à la question suivante : « un de vos enfants était-il inscrit aux transports scolaires pour l'année 2019-2020 ? ».
5. Un mail vous sera adressé à cette adresse. Il contient un lien vous permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne.
6. Remplissez les différents champs du formulaire en ligne et validez votre demande.

Une fois la demande validée, vous recevrez un accusé réception par mail et vous pourrez accéder à votre espace famille pour suivre l'instruction de votre dossier.

RENSEIGNEMENTS

Site internet : www.breizhgo.bzh

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

Contactez-nous via le formulaire en ligne : www.breizhgo.bzh/nous-contacter



Respect des mesures de distanciation



Port du masque obligatoire



1 personne par véhicule



Pas d'aide pour le dépôt. Prévoir vos outils de déchargement

RÉOUVERTURE DE TOUS LES FLUX DE DÉCHETS

PIPIAC

Rue des vallées du Couchant

LUNDI : 9h-12h / 14h-18h

MARDI : 9h-12h

MERCREDI : 14h-18h

VENDREDI : 9h-12h / 14h-18h - réservé aux entreprises*

SAMEDI : 9h-12h / 14h-18h

GUIPRY-MESSAC

ZI de Pellouaille

LUNDI : 9h-12h / 14h-18h

MARDI : 14h-18h

MERCREDI : 9h-12h

VENDREDI : 9h-12h / 14h-18h - réservé aux entreprises*

SAMEDI : 9h-12h / 14h-18h

VAL D'ANAST

ZA de Bellevue - rue des Rochelles

LUNDI : 9h-12h / 14h-18h

MERCREDI : 9h-12h / 14h-18h

VENDREDI : 9h-12h / 14h-18h - réservé aux entreprises*

SAMEDI : 9h-12h / 14h-18h

SIXT SUR AFF

Route de Bruc sur Aff

LUNDI : 14h-18h

MERCREDI : 14h-18h

VENDREDI : 9h-12h / 14h-18h - réservé aux entreprises*

SAMEDI : 9h-12h / 14h-18h

BAIN DE BRETAGNE

ZA de Château Gaillard

LUNDI : 9h-12h / 14h-18h

MERCREDI : 9h-12h / 14h-18h

VENDREDI : 9h-12h / 14h-18h - réservé aux entreprises*

SAMEDI : 9h-12h / 14h-18h

LE PETIT FOUGERAY

(végétaux uniquement)

Morihan

MERCREDI : 14h-18h

SAMEDI : 9h-12h / 14h-18h

LES DÉCHÈTERIES DE **GUICHEN ET GRAND FOUGERAY** SONT EN TRAVAUX
LEURS RÉOUVERTURES SONT ENVISAGÉES **POUR DÉBUT JUILLET**

*PROFESSIONNELS : - Dépôt uniquement le vendredi
- N° de Siret obligatoire et prévoir un stylo pour la signature du bon de dépôt

Collecte exceptionnelle de déchets verts sur Goven

En raison de la fermeture de la déchèterie de Guichen pour la poursuite des travaux et de l'éloignement des autres déchèteries du territoire, la commune de Goven organise exceptionnellement une collecte de **déchets verts uniquement**, pour les habitants, les **mercredi 10 juin de 9 h à 12 h et samedi 13 juin de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**

Merci de vous munir d'un justificatif de domicile.

Lieu : au service technique route de Bréal.

Cimetière de Goven

Vous êtes instamment prié de respecter ce lieu et les sépultures
Toute dégradation ou vol fera l'objet de poursuites judiciaires.

Le Maire

Conseil d'Administration du CCAS

Membres nommés par le Maire

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est composé, en application du décret n°95-562 du 6 mai 1995 et du Code de l'action sociale et des familles, du Maire qui en assure la présidence, et en nombre égal de membres élus et de membres nommés parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social menées dans la commune.

Parmi les membres nommés par le Maire, doivent figurer :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale),
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF),
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les associations appelées à proposer des membres nommés sont informées du prochain renouvellement des membres désignés du conseil d'administration du CCAS. Les propositions de représentants devront parvenir en mairie avant le 15 juin 2020.

En l'absence de représentants des associations citées, le Maire pourra nommer des personnes compétentes impliquées dans la vie sociale ou associative locale qui se porteront candidates.

Distribution complémentaire de masques solidaires

Le samedi 20 juin

La distribution sera organisée dans 3 lieux de 9h00 à 12h00

en Mairie pour les habitants dont le nom de famille commence par la lettre A à la lettre F

- à l'Espace des Lavandières pour les habitants dont le nom de famille commence par la lettre G à la lettre M
- au Complexe sportif pour les habitants dont le nom de famille commence par la lettre N jusqu'à la lettre Z.



Les masques seront remis à raison de 1 masque lavable par personne du foyer.

Les habitants qui ne peuvent pas se déplacer sont invités à contacter la Mairie au 02 99 42 03 03.

Les informations portées dans la présente publication sont correctes à la date de validation des textes, soit le 02/06/20. La situation sanitaire évoluant de jour en jour, elles sont susceptibles de modifications. Merci de votre compréhension. Tenez-vous informés (site internet, télévision, radio, journal...).